

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 7 AVRIL 2022

Date de convocation : 29 mars 2022

Etaient présents : MS FOSSARD Guy, LESAULNIER Jean-Louis, LEVAVASSEUR Gérard, COLLART Bernard, LETABLIER Olivier, MME HARDY Stéphanie, MME ENDELIN Mylène, MS LAVALLEY Bruno, BLOT Marc-Antoine

Secrétaire de séance : Monsieur COLLART Bernard

APPROBATIONS DU COMPTE-RENDU DU 24 FEVRIER 2022

Le compte-rendu du conseil du 24 février ne fait l'objet d'aucune remarque et est approuvé par le Conseil Municipal.

APPROBATION CA 2021 ET COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif 2021 du budget principal communal qui laisse apparaître un déficit de 40 436.75 € en section d'investissement et un excédent de 98 838.81 € en section de fonctionnement. Le compte de gestion conforme au compte administratif est également approuvé.

Par ailleurs, il ressort une Capacité d'autofinancement brute de 98 000 € et une CAF nette de 59 000 €. L'endettement décroît avec un encours de 270 000 € et un ratio de désendettement de 2.74.

APPROBATION CA 2021 ET COMPTE DE GESTION 2021 BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif 2021 du budget lotissement qui laisse apparaître un résultat de clôture de - 9 040.60 €. Le compte de gestion conforme au compte administratif est approuvé également.

AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et approuvé le compte administratif 2021 qui laisse apparaître :

D'une part pour la section de fonctionnement :

- Un excédent de 98 838.81 € pour l'exercice 2021
- Un excédent reporté de 317 550.17 €
- Un excédent cumulé de 416 388.98 €

D'autre part en section d'investissement :

- Un déficit de 40 436.75 € pour l'exercice 2021
- Un déficit cumulé de 79 795.81 €
- Des restes à réaliser pour 18 050 €

Décide à l'unanimité, d'inscrire au budget 2022 la somme de 97 845.81 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) pour couvrir le besoin de financement et le reste soit 318 543.17 € au compte 002 excédent de fonctionnement reporté.

APPROCHE BUDGET 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil les grandes lignes du budget primitif 2022 qui sera voté la semaine prochaine, le mercredi 13 avril en présence de Monsieur Marc LEBEURRIER, conseiller aux décideurs locaux. Il n'est pas envisagé d'augmentation des taux, ce qui devrait engendrer un produit de contributions directes d'environ 69 000 €, les dotations de fonctionnement seront d'environ 105 000 €.

Les principales dépenses d'investissement seront le remboursement de l'emprunt (32 460), études commerce et maîtrises d'œuvre (30 000), adressage panneaux et plaques (30 000), acquisition et frais acquisition murs commerce (92 000), travaux commerce extension (360 000). Un reste à réaliser de 18 050 € (jardin du souvenir + abri) est à prévoir. En fonction des subventions attendues (102 000 €), un emprunt de 100 000 € est envisageable.

VALIDATION ET FIN DE PRESTATION ADRESSAGE LA POSTE

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de valider le projet d'adressage effectué par La Poste.

DEMANDES DE SUBVENTION (SUITE)

Après étudié les demandes et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, attribue les subventions suivantes :

- Société Chasse Communale	200 €
- Comité des Fêtes	250 €
- + arbre de Noel	150 €
- Comme un cri jailli de la nuit : Normandie	150 €
- UNC	200 €
- Amicale des Pompiers	40 €

RETOUR RECRUTEMENT SECRETAIRE ET CONVENTION MISE A DISPOSITION

Monsieur le Maire a participé à la réunion avec Monsieur le Maire de Montcuit et Monsieur Nicolas BLANCHET-PROUST, directeur général de Coutances Mer et Bocage accompagné de Mme LEDANOIS (ressources humaines) pour le recrutement de la nouvelle

secrétaire lundi dernier. Parmi les 5 candidatures retenues, deux personnes ont retenu l'attention de l'ensemble des participants et plus particulièrement une personne effectuant actuellement la formation requise au centre de gestion 50.

La Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage, effectuera le recrutement ainsi que le portage de ce poste, une convention de mise à disposition du personnel sera rédigée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition avec Coutances Mer et Bocage.

RETOUR ETUDE DE FAISABILITE COMMERCE MULTISERVICE

Depuis le 24 février, une deuxième rencontre a eu lieu avec le groupement d'études afin d'apporter des remarques et l'ébauche de nouveaux plans. A la réception de ceux-ci, le groupe de travail a émis de nouvelles remarques qui nécessiteront une nouvelle rencontre, certains points n'apportant pas satisfaction.

En parallèle, des contacts se poursuivent avec l'office notarial et le porteur du projet. Avant la signature des compromis d'achats respectifs (murs et fonds de commerce), il est nécessaire de définir les grandes lignes du bail commercial pour lequel le Conseil donne son accord ainsi que pour la recherche de devis relatifs aux diagnostics divers (radon, énergétique et amiante).

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter plusieurs entreprises ou bureaux techniques afin d'établir des devis comparatifs de maîtrise d'œuvre, ainsi que pour les différentes études préalables nécessaires (diagnostic amiante, radon, études de sol, études thermiques, bureau de contrôle et coordinateurs SPS etc ...). Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à signer les devis nécessaires.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TRAVAUX DU 12 MARS

commission routes HAUTEVILLE LA GUICHARD 2022-03-12					
lieu	longueur total	problèmes	longueur travaux	urgence	
chemin le Château	550 m	nombreuses renfoncements	500 m	OUI	enrobé
chemin la Mazure	550 m	nids de poules	100 m		Compo-mat
chemin la Cardonnière	600 m	nids de poules	250 m		Bicouche
chemin de la Jaminière	300 m	faillançage	250 m	OUI	Bicouche / enrobé
chemin de l'hôtel Rauline	230 m	ras			
chemin du Mesnil	400 m	nids de poules	100 m		Compo-mat
chemin de l'hôtel luce	240 m	nids de poules	30 m	oui	+ reformer un fossé
chemin le bel	380 m	nids de poules	150 m		
chemin la Maugerie	200 m	ras			demande autorisation riverain
chemin la Heuserie	650 m	ras			
chemin de l'hôtel godefroy	200 m	nids de poules	20 m		Compo-mat
chemin de la Vallée	450 m	ras			
chemin du moulin de Pipey	600 m	nids de poules	20 m		
La Motinière	20 m	nids de poules	10 m		Coté Feugères non goudronné
chemin de l'hôtel Rouxel	450 m	nids de poules	100 m		Compo-mat
chemin de l'hôtel aux Roux	700 m	nids de poules	50 m		prévoir buse D300 L 2m
chemin la Cave	250 m	à créer	250 m	OUI	+ plateau containers dépôt

Le conseil valide les propositions de la commission. Il sera contacté 3 entreprises de travaux publics, le programme sera réalisé en fonction des devis et du coût de ces opérations.

Le Maire remet et donne lecture d'un courrier adressé par une personne riveraine du chemin de la Maillardière faisant part de différents problèmes de dégradation des fossés provoqués par les engins d'une ferme voisine auxquels s'ajoutent des soucis d'inondation par fortes pluies. Il est également fait part d'éparages tardifs, chemins boueux etc. 2 élus se rendus sur place pour constater les faits. Il est décidé de faire appel à une entreprise de travaux agricoles (Lemenand) afin d'évaluer le curage ainsi qu'un décolmatage de buses. Le propriétaire des parcelles a également été interrogé.

Par ailleurs, le problème d'éparage tardif doit être résolu, car la gestion communautaire de ce chemin a été confiée à la commune au 1^{er} janvier 2022 permettant de résoudre la défaillance récurrente du prestataire communautaire habituel.

Quelques demandes de pierre à l'Hôtel es Bruns (demande Ménard), la Mottinière (Durand Vallée) et Mac Guinness (bord D142) : accord.

COMPTE-RENDU CONSEIL D'ECOLE

Un conseil d'école s'est tenu à Camprond le 10 mars.

Les points suivants ont été abordés :

- Cycle piscine pour les élèves du Lorey et Hauteville à la piscine de Graignes du 25 février au 8 avril, mais sans les MS trop nombreux.
- Intervenant musique du 14 mars au 20 mai, 8 séances avec l'objectif de découvrir différents instruments et la pratique d'instruments à percussion. Un spectacle sera présenté le 17 juin à la salle d'Hauteville suivi d'un apéro concert. Financement du projet par l'APE et la coopérative scolaire.
- Bilan des PPMS, plusieurs exercices attentat intrusion ont été réalisés sur les différents sites.
- Travaux accessibilité Le Lorey et Hauteville M Vaugeois, vice président CMB indique que celui-ci sera mis en place sans en préciser le calendrier
- Evaluation CP : Les résultats révèlent que 3 élèves ont des besoins en français et 4 en mathématiques
- Sorties réalisées et à venir Versailles pour les plus grands, médiathèque, cinéma, etc projet cirque 2022-2023
- Bilan des actions de l'APE (conteneurs papier, vente gourde, marché Noel).
-

QUESTIONS DIVERSES

- Retour du Maire sur deux réunions tenues par l'AMRM et animées par le CAUE auxquelles il a assisté avec pour thème l'urbanisme dans les communes rurales, sujet de préoccupation d'actualité avec la mise en place d'un PLUi
- Mme HARDY rend compte d'une commission santé à la CMB, qui malgré le travail remarquable de la chargée de mission proposant des solutions pour la mise en place du schéma communautaire santé, subit l'agressivité et l'absence de contre-propositions aux problèmes des professionnels de santé.
- La parcelle restante promise à la vente, mais récupérée faute d'avoir conclu celle-ci sera reproposée sur les mêmes bases que les précédentes, à savoir 18 € HT le m2.
- La prochaine réunion de conseil avec fixée au mercredi 13 avril en présence de M LEBEURRIER, conseiller aux décideurs locaux, au cours duquel seront votés les budgets primitifs 2022.